



RAPPORT AU CONSEIL N° 99-03

Objet : Compte rendu de discussion de la table ronde sur les futurs projets du plan de programme triennal de la CCE

Introduction

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) a le plaisir de présenter ce rapport aux membres du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE). Il a été établi à la suite d'exposés et de discussions entre les membres du CCPM, les gestionnaires de programme et le public qui ont eu lieu au cours d'une table ronde sur les futurs projets du plan de programme de la CCE. Cette table ronde, tenue le 28 juin 1999, parallèlement à la session ordinaire annuelle du Conseil, à Banff, en Alberta, a réuni 75 participants.

Le président du CCPM pour 1999, M. Jon Plaut, souhaite la bienvenue à Banff à tous les participants. Il indique que cette séance portera sur les quatre secteurs actuels du plan de programme de la CCE et incite les orateurs à axer leurs commentaires sur chacun de ces secteurs. Il poursuit en mentionnant que cette table ronde se tenant dans le cadre de la session ordinaire du Conseil, l'ouverture de la séance publique avec le Conseil, dans l'après-midi, consistera en un exposé, par des rapporteurs désignés, des principales questions soulevées au cours de la table ronde.

Les gestionnaires des secteurs de programme en question font une brève introduction avant chaque période de discussion. Le président encourage les membres du CCPM et les gestionnaires à interagir avec le public. Les gestionnaires recevront un exemplaire du compte rendu de discussion de la présente séance par souci de communication.

Secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce

Gestionnaire de programme : M. Scott Vaughan

Les commentaires et recommandations qui suivent ont été formulés par le public au cours des exposés et discussions sur l'environnement, l'économie et le commerce :

- La CCE a un important rôle à jouer dans la gestion adéquate de l'écotourisme en Amérique du Nord en contribuant à l'élaboration de normes internationales, y compris la norme ISO 14000.
- Le développement des marchés est un domaine extrêmement complexe. Il faut interpréter avec prudence les résultats des enquêtes menées au cours des travaux relatifs au café cultivé en zone ombragée. L'expérience a démontré que malgré ce que les consommateurs peuvent dire au cours d'une enquête, ils ne sont pas vraiment disposés à payer plus cher pour des produits biologiques. Il est également important de ne pas sous-estimer le temps et les frais qu'exige le développement des marchés.
- Lorsque l'on évalue le projet relatif au café cultivé en zone ombragée, il faut également analyser le processus de production au complet et relever tout problème social qui peut en découler. Le commerce équitable doit être considéré comme un élément déterminant

lorsqu'il faut évaluer la durabilité d'une production.

- Lorsque l'on établira le cadre de référence du projet relatif au commerce des espèces sauvages, il faudra faire très attention de ne pas répéter le modèle inapproprié de permis autorisant la prise d'espèces menacées de disparition.
- En ce qui concerne l'intégration de la question de l'eau aux nouvelles tendances, il faudrait porter attention aux points suivants : la relation entre la rareté de l'eau et celle de la nourriture, les différends sociopolitiques entourant l'utilisation de l'eau, ainsi que les marchés de l'eau et l'infrastructure qui s'y rapporte. Un grand nombre d'autres organisations se penchent sur les enjeux que l'eau suscite, et la CCE devrait par conséquent contribuer à ces travaux en se fondant sur ceux déjà en cours et favoriser l'élaboration d'une perspective nord-américaine concernant l'utilisation et la gestion de l'eau.
- Le Canada devrait accepter de réglementer l'eau. L'eau en vrac est-elle oui ou non un produit échangeable?
- En Colombie-Britannique, la commercialisation de l'eau ne fait pas l'unanimité. Plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) ont de la difficulté à considérer l'eau comme un produit commercial, particulièrement lorsque ce commerce est justifié par un surplus. Il n'y a aucun surplus d'eau dans un écosystème; il faudrait plutôt se concentrer sur la qualité de cette ressource.
- Tous les travaux qu'entreprend la CCE sur les questions relatives à l'eau doivent également porter sur l'extraction et l'exportation de l'eau souterraine.
- Plusieurs personnes et groupes du Mexique sont extrêmement préoccupés par le fait que l'on ait tendance à percevoir l'eau comme une marchandise. La production alimentaire est déjà sous le contrôle d'importantes sociétés agricoles, et si l'eau fait aussi partie de ce monopole, les populations locales en subiront les conséquences.
- Le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce ne comporte aucune méthode prévoyant un processus d'étude des répercussions sociales du commerce. Il faudrait tenir compte de cette optique et l'intégrer pleinement au programme.
- Lorsque l'on évalue les incidences et les avantages de l'agriculture biologique, il faudrait aussi en mesurer les coûts sur les plans environnemental et social. Cette démarche est très complexe, mais nécessaire. En l'absence de normes internationales, les produits dits « sans risques » sont souvent trop chers pour les pauvres qui n'ont, par conséquent, d'autre choix que de consommer des aliments de moindre qualité et, le plus souvent, ceux qui ont été produits à l'aide de pesticides. Par exemple, le café mexicain produit de façon durable est un produit d'exportation, mais il est trop cher pour être consommé localement. Pour cette raison, les Mexicains consomment des produits de qualité inférieure qui ont été l'objet d'épandages de pesticides.
- Lorsque la demande de dépôt d'exposés sera publiée dans le cadre du Projet relatif aux répercussions environnementales de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), la question du commerce et des investissements devrait être associée à la

performance environnementale ainsi qu'à l'application des lois. Cela permettrait de savoir, de façon plus concrète et plus pratique, de quelle manière il faudrait orienter le projet à l'avenir.

- L'ensemble de la question concernant la déréglementation de l'électricité devrait être intégrée au programme. Dans le cadre d'une telle évaluation, il faudrait se pencher sur l'harmonisation des règlements et des normes du Canada et des États-Unis qui ont trait à l'environnement, sur les instruments commerciaux et les avantages concurrentiels, ainsi que sur les incidences des dispositions du chapitre 11 de l'ALÉNA à l'égard des normes de performance environnementale de chaque pays.
- Il faudrait envisager les incidences des investissements sur les modèles de consommation en Amérique du Nord. Il s'agit d'une analyse délicate, mais très importante, qui permettrait de mieux connaître l'équation que constituent l'environnement, l'économie et le commerce.
- Le programme devrait comprendre une étude des incidences du commerce des produits énergétiques sur des modèles de consommation et de développement. Par exemple, au Mexique, l'important déplacement démographique vers les villes a des répercussions environnementales considérables.
- Les incidences du commerce sur la répartition des espèces exotiques ont pris l'ampleur d'un problème continental. L'introduction d'espèces nuisibles a des conséquences graves sur l'agriculture et la foresterie.
- De nombreux produits primaires sont des polluants. Le programme devrait considérer le commerce de ces produits comme une distribution non réglementée de polluants. Une des manières d'aborder cette question consisterait à mener une étude trinationale sur l'étiquetage.
- Les travaux de la CCE devraient produire des changements à l'échelle des politiques. On ne perçoit aucun effet concret de ces travaux. Par exemple, le fait que les fonctionnaires de l'environnement et du commerce n'arrivent pas à trouver un mécanisme pour coordonner leurs travaux est perçu comme une entrave à des changements de politique.
- Lorsque l'on évalue les répercussions de l'ALÉNA, on devrait, en premier lieu, se poser les questions suivantes : « Un secteur sensible sur le plan environnemental est-il prêt à un développement des marchés? » « Le contexte réglementaire est-il adéquat? ».

Une représentante de la *Revue environnement et sécurité*, M^{me} Karel Mayrand, est désignée pour faire cet exposé aux ministres.

Secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité

Gestionnaires de programme : M^{me} Martha Rosas et MM. Hans Herrmann et Marcos Silva

Les commentaires et recommandations du public qui suivent découlent des exposés et discussions sur la conservation de la biodiversité :

- La CCE est vivement invitée à évaluer les problèmes relatifs aux baleines grises du Pacifique dont le périple migratoire touche les trois pays membres de l'ALÉNA. D'aucuns sont particulièrement inquiets des plans du gouvernement du Mexique et de la société Mitsubishi (*Exportadora de Sal, S.A.*) visant l'expansion d'une installation d'extraction de sel dans la lagune de San Ignacio, dans le sud de l'État de Baja California. Les baleines donnent naissance à leurs petits dans cette lagune et l'aire fait partie d'une réserve de la biosphère qui devrait être protégée. Il faudrait également faire une évaluation de la chasse de ces animaux par les Premières Nations du Canada et des États-Unis. On pourrait notamment estimer la valeur que représente l'écotourisme pour les Premières Nations comparativement à la chasse.
- L'utilisation de filets traînants par les pêcheurs a des répercussions sur l'habitat des poissons dans la mer de Cortez. La CCE pourrait s'employer à évaluer le problème et aider des organisations environnementales locales à viser des changements de politique.
- La CCE devrait se pencher sur la bioaccumulation des substances toxiques et sur les répercussions du changement climatique sur les espèces marines migratrices et leurs habitats dans la région du Pacifique.
- Il est de plus en plus frustrant de voir le temps qu'il faut pour passer de l'analyse à un changement de politique. La CCE devrait recourir à une approche écorégionale. Le *Rapport sur l'état de l'environnement* offre la possibilité d'évaluer les progrès accomplis sur le terrain.
- Dans le cadre des efforts visant à établir des priorités, et ce, en fonction de budgets limités, il faudrait envisager de se servir d'espèces clés comme indicateurs. Une de ces espèces est la chouette des terriers.
- Il est nécessaire d'établir des normes afin d'évaluer les enjeux relatifs aux espèces en voie de disparition, à l'application des lois et à l'établissement d'une liste des espèces vulnérables.
- Il est recommandé que le Mexique conclue un protocole d'entente relatif aux espèces en voie de disparition avec le Canada et les États-Unis qui pourrait servir de document cadre à la CCE.
- Un participant demande que l'on recoure aux comités consultatifs publics établis en vertu des Plans d'assainissement des Grands Lacs pour favoriser l'accès du public intéressé.

Une représentante de la *Canadian Endangered Species Campaign*, M^{me} Sarah Dover, est désignée pour faire un exposé aux ministres.

Secteur de programme relatif aux polluants et à la santé

Gestionnaires de programme : MM. Andrew Hamilton et Nick Nikkila

Les commentaires et recommandations du public qui suivent découlent des exposés et discussions sur les polluants et la santé :

- L'ensemble de la production et toutes les utilisations de DDT et d'hexachlorobenzène doivent prendre fin immédiatement. Un rapport publié récemment en Colombie-Britannique fait état d'importantes quantités de DDT dans le liquide amniotique. Il s'agit d'un autre risque pour la santé.
- Le droit du public à être informé devrait s'appliquer à l'information sur les substances toxiques. Toute l'information concernant les effets connus ou éventuels sur la santé dont disposent les organismes gouvernementaux chargés de la santé, de la sécurité et de la réglementation devrait être mise à la disposition du public. Il faudrait cependant faire attention de diffuser cette information de façon à ce que le public la comprenne, et éviter de l'alarmer inutilement ou exagérément.
- Le programme devrait donner des résultats tangibles et mesurables. Certains se sont dit déçus des résultats restreints qu'ont donné, par exemple, les travaux de la Commission mixte internationale (CMI).
- On recommande d'interdire tous les pesticides qui contiennent de l'hexachlorobenzène en tant que sous-produit.
- Le gouvernement mexicain est invité vivement à exiger des entreprises mexicaines qu'elles fournissent l'information nécessaire pour établir les rapports *À l'heure des comptes*, lesquels s'avèrent très utiles aux gouvernements et au public. Sans cette information importante, il est impossible d'évaluer les répercussions, à l'échelle du continent nord-américain, des polluants que les établissements rejettent et transfèrent.
- Dans le contexte de l'harmonisation, les trois pays devraient être invités à instituer la déclaration obligatoire des effets néfastes qu'ont les substances chimiques.
- Il faudrait adopter une approche plus holistique dans le domaine de la protection de l'environnement. Cette approche devrait être évidente, mais elle ne figure pas dans les systèmes de réglementation des gouvernements. On recommande d'établir un échéancier de dix à quinze ans pour permettre aux gouvernements de se donner la capacité de traiter des questions interdépendantes comme la santé publique et la protection de l'environnement.
- Il faudrait consacrer davantage de ressources humaines et financières à la surveillance et à la recherche. Ces domaines ont été et continuent d'être l'objet de réductions budgétaires très importantes de la part des gouvernements.
- La CCE devrait s'employer davantage à promouvoir la prévention de la pollution.

Une représentante du *Thompson Institute of Environmental Studies*, M^{me} Ruth Madsen, est désignée pour faire un exposé aux ministres.

Secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement

Gestionnaire de programme : M^{me} Darlene Pearson

Les commentaires et recommandations du public qui suivent proviennent des exposés et des discussions sur le droit et les politiques de l'environnement :

- Des participants remettent en question, à la lumière des interventions du public et de l'avis du CCPM à ce sujet, les modifications aux Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE.
- Il faudrait encourager la mise au point de mécanismes de règlement des différends dans l'ensemble de la CCE.
- La révision des lois existantes et de leur efficacité en vue de conserver les espèces et leurs habitats dans les aires naturelles protégées contribuerait grandement à renforcer l'application des lois.
- En 1997, le rejet de déchets de saumure a provoqué la mortalité massive de tortues de mer dans la lagune Ojo de Liebre, au Mexique. La société responsable de ce rejet a été reconnue coupable, mais aucune amende ne lui a été imposée. Les gouvernements n'appliquent pas leurs propres lois, et les ONG doivent compter sur des ressources limitées pour intenter des poursuites pénales.
- Les participants appuient fortement la poursuite de l'établissement d'une relation officielle entre les représentants de la Commission du libre-échange (CLÉ) et leurs homologues de l'environnement représentant la CCE. Il s'agit d'un élément important de l'équation que forment le commerce et l'environnement.
- Le manque d'incitatifs à l'observation des lois aux échelons fédéral et étatique suscite de l'inquiétude. Les solutions suivantes sont proposées afin de régler ce problème : faire participer le public au groupe de travail sur les indicateurs de la conformité aux lois; accroître la transparence afin que les autovérifications ne soient pas retirées du domaine public par des règles sur la confidentialité; considérer les analyses autrement que comme un simple exercice statistique; associer l'application des lois à des moyens économiques de dissuasion afin de réduire les avantages concurrentiels.
- Les systèmes de surveillance de l'environnement ne devraient pas remplacer l'observation et l'application des lois.
- La CCE devrait trouver des projets permettant d'obtenir rapidement des crédits d'émission de gaz à effet de serre à titre d'incitatif à réduire les émissions atmosphériques.
- La CCE devrait envisager d'agir à titre de vérificateur indépendant dans le cadre du Mécanisme de développement écologique (MDE) prévu dans le Protocole de Kyoto.
- Les protections que renferme maintenant le chapitre 11 de l'ALÉNA ne sont pas adéquates. Le fait est que, jusqu'à présent, les causes en instance ont été retirées et rien ne laisse présager que les protections sont satisfaisantes.

Un membre de la *Graduate School of International Relations and Pacific Studies*, M. Mark Spalding, est désigné pour faire l'exposé aux ministres.

Le président remercie les participants pour leurs interventions précises et constructives, et il lève la séance après avoir assuré à chacun que son opinion serait soumise à l'attention du Conseil.

Rédigé par Lorraine Brooke

APPROUVÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM LE 12 AOÛT 1999